



Réf. Farde e-Assemblées : 2462714

N° OJ : 23

Projet d'Arrêté - Conseil du 23/05/2022**Objet :** Culture - Subsidés spécifiques à plusieurs associations : 27.425,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 77210/33202 et 76210/33202 du budget ordinaire 2022; sous réserve de l'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 27.425,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

- 1) 1.700,00 EUR à l'asbl IDORU pour le Brussels Porn Film Festival 2022;
- 2) 2.500,00 EUR à l'asbl Artaddict pour l'Art Truc Troc & Design 2022;
- 3) 2.000,00 EUR à l'asbl DOLLE MOL PROJECT pour le projet « Le Printemps du Dolle Mol – Cycle d'expositions »;
- 4) 1.725,00 EUR à l'asbl Organum Novum pour le Festival d'été "L'Eté de l'Orgue " 2022;
- 5) 750,00 EUR à l'asbl Les Volontaires de Bruxelles 1830 pour la marche annuelle commémorant la bataille de Bruxelles;
- 6) 5.000,00 EUR à l'asbl Zoart pour son fonctionnement ;
- 7) 750,00 EUR à l'asbl L'ESTAMPILLE, espace - rencontre pour son fonctionnement;
- 8) 1.750,00 EUR à l'asbl Chicago Back pour la soirée culturelle "Ramadan 2022";
- Article 77210/33202 du budget ordinaire 2022.
- 9) 3.000,00 EUR à l'asbl Tremplins pour le festival Bruxelles Babel 2022;
- 10) 2.000,00 EUR à l'asbl La Chapelle des Minimes pour l'organisation de concerts cantates de JS Bach;
- 11) 250,00 EUR à l'asbl Comité International de Musique et de Festivals Pro Musica Pulchra pour le projet « Promenade d'orgue »;
- 12) 6.000,00 EUR à l'asbl VKRS pour l'organisation de l'édition 2022 du Festival VKRS aux Riches Claires.
- Article 76210/33202 du budget ordinaire 2022.

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 77210/33202 et 76210/33202 du budget ordinaire 2022.

Annexes :

